

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01801

Numéro SIREN : 830 045 746

Nom ou dénomination : 2397 FILMS

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2023 sous le numéro de dépôt 11325

Désignation de l'entreprise <u>2397 FILMS</u>			Néant <input type="checkbox"/> *																
Adresse de l'entreprise <u>20 RUE DU CARRE DU ROI 34000 MONTPELLIER</u>																			
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>8</td><td>3</td><td>0</td><td>0</td><td>4</td><td>5</td><td>7</td><td>4</td><td>6</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>3</td></tr> </table>						8	3	0	0	4	5	7	4	6	0	0	0	1	3
8	3	0	0	4	5	7	4	6	0	0	0	1	3						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1, 2</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1, 2</u>																	
			Exercice N clos le <u>31/12/2022</u>																
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3														
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles																		
	{ Fonds commercial *	010		012															
	{ Autres *	014		016															
	Immobilisations corporelles *	028	10 500	030	292														
	Immobilisations financières * (1)	040		042															
	Total I (5)	044	10 500	048	292														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS																		
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052															
	Marchandises *	060		062															
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066															
	Créances (2)																		
	{ Clients et comptes rattachés *	068		070															
	{ Autres * (3)	072	70	074	70														
	Valeurs mobilières de placement	080		082															
	Disponibilités	084	31 361	086	31 361														
	Charges constatées d'avance *	092		094															
	Total II	096	31 431	098	31 431														
Total général (I+II)			110	41 931	112	292													
PASSIF																			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	1 000														
	Écarts de réévaluation			124															
	Réserve légale			126	100														
	Réserves réglementées *			130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *			131	10 850														
	Report à nouveau			134	(4 523)														
	Résultat de l'exercice			136	21 131														
	Subventions d'investissement			137															
	Provisions réglementées			140															
		Total I		142	28 558														
Provisions pour risques et charges			Total II	154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	420														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :			169	1 221														
	Produits constatés d'avance			174															
	Total III		176	13 081															
Total général (I + II + III)			180	41 640															
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195														
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182														
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184														

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

après ce point de repère

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **2397 FILMS** Néant *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462	10 500	464		466	10 500		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492	10 500	494		496	10 500		

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552	292	554		556	292	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572	292	574		576	292	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⓐ	15 % ou 12,8 % ⓑ	0 % ⓒ
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
			Plus-values taxables à 19 % (1)	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

SAGE Experts-comptables, janvier 2023

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 2397 FILMS					Néant <input type="checkbox"/> *				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres immobilisations incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL		770	775						
						TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	15 344						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis							
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter							
Déficits imputés		983	15 344						
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		960							
Total des déficits restant à reporter		970							
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381			
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325							
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327							
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380		2 113	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326							
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374		24 358	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378		8 546	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

69

Désignation de l'entreprise:2397 FILMS.....										Néant <input type="checkbox"/> *															
Exercice ouvert le: ..01/01/2022.. et clos le:31/12/2022							Données en nombre de mois		1	2															
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																									
Effectif moyen du personnel * :										376	1,00														
Dont apprentis										657															
Dont handicapés										651															
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861															
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																									
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																									
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	162 009														
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118															
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119															
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105															
TOTAL 1										106	162 009														
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																									
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115															
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143															
Subventions d'exploitation reçues										113															
Variation positive des stocks										111															
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116															
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153															
TOTAL 2										144															
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																									
Achats										121	75 494														
Variation négative des stocks										145															
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125	42 315														
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146															
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133															
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148	3 985														
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128															
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135															
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150															
TOTAL 3										152	121 794														
IV - Valeur ajoutée produite																									
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										137	40 215														
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117	40 215														
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																									
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE																									
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020	<input checked="" type="checkbox"/>														
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	162 009			Effectifs au sens de la CVAE *		023	1,00														
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026															
Période de référence				024	0	1	/	0	1	/	2	0	2	2	160	3	1	/	1	2	/	2	0	2	2
Date de cessation										/	/														
<p>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.</p> <p>* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.</p>																									

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt
[]



(1) Néant *

Exercice clos le SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code Postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital [] % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date [] N° Département [] Commune [] Pays []
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital [] % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays []
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays []

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

61

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant *

N° de dépôt
[]

Exercice clos le 31122022

SIREN 8 3 0 0 4 5 7 4 6

Dénomination de l'entreprise 2397 FILMS

Adresse (voie) 20 RUE DU CARRE DU ROI

Code postal 34000 Ville MONTPELLIER

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° []	Voie []	Code Postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° []	Voie []	Code Postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° []	Voie []	Code Postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° []	Voie []	Code Postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° []	Voie []	Code Postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° []	Voie []	Code Postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° []	Voie []	Code Postal []	Commune [] Pays []

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
2397 FILMS 20 RUE DU CARRE DU ROI 34000 MONTPELLIER SIRET 830004574600013	Mét: _____
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	_____
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	_____

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Production de films institutionnels et publicitaires
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Résultat fiscal	
Bénéfice imposable au taux normal	6 808
Déficit	_____
Bénéfice imposable à 15 %	_____
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values	
PV à long terme imposables à 15 %	_____
PV à long terme imposables à 19 %	_____
PV exonérées (art. 238 quinquies)	_____
Autres PV imposables à 19 %	_____
PV à long terme imposables à 0%	_____
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/>
	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) _____
	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% _____
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

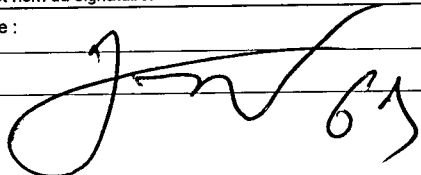
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
Nom/Adresse	N° _____
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
Nom/Adresse	N° _____

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.Impots.gouv.fr

S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.Impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET MARTINEZ 10 avenue Victor Hugo BP 80041 34300 AGDE Tél: 0467943311		Tél: _____	
OGA/OMGA	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date:	15042023
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné _____		Lieu:	MONTPELLIER
Qualité et nom du signataire:		Signature :	
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :	



I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	
BRUNO BIALAS	500							
97 avenue de Lodeve 34000 MONTPELLIER								
GARY BIALAS	500							
39 RUE DE LA GRANGE BELLE 75010 PARIS								

K DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁴⁾	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁵⁾	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

61

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

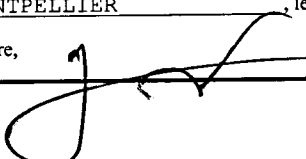
Désignation de l'entreprise 2397 FILMS
Adresse 20 RUE DU CARRE DU ROI 34000 MONTPELLIER

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	2 354
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	14 259
Total	16 613

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2022 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	16 613	- de l'exercice . 2022 . . ⑩	21 131
- de l'exercice précédent ⑩	15 007	- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire BIALAS GERANT		À <u>MONTPELLIER</u> , le <u>15/04/2023</u> Signature, 	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

63

2023	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464
-------------	--	-------------

(À soucrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice		
A- Règles de droit commun		
Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report		
A- Suivi des charges financières nettes en report		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report		

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2397 FILMS

Société A Responsabilité Limitée

Au capital de 1 000 euros

Siège social : 20 RUE DU CARRE DU ROI – 34 000 MONTPELLIER

RCS : 830 045 746

Registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Je soussigné, Monsieur Gary BIALAS, agissant en qualité de Gérant de la société « 2397 FILMS », aux fins d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, a établi le présent rapport de gestion sur les opérations et les comptes de l'exercice écoulé.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant ont été établis et communiqués dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

I. Activité de la société

A. Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 162 009 euros.

B. Perspectives d'avenir de l'entreprise

Pour l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2023, nous envisageons une augmentation du chiffre d'affaires.

II. Examen des comptes et résultats

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 162 009 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 4 000 Euros.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 2 113 Euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 139 857 Euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 22 152 Euros.



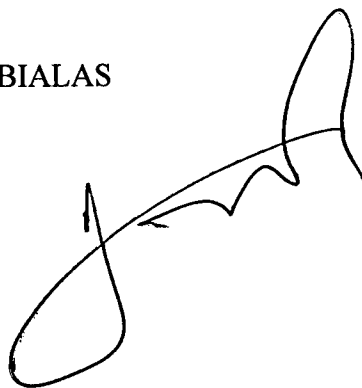
Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte d'un résultat financier de 0 Euros, d'un résultat exceptionnel de 0 Euros et d'un impôt sur les bénéfices de 1 021 Euros, il s'établit à 21131 Euros.

III. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

- AUTRES RESERVES : 21 131 Euros

Le Gérant, Monsieur Gary BIALAS



61

2397 FILMS

Société A Responsabilité Limitée

Au capital de 1 000 euros

Siège social : 20 RUE DU CARRE DU ROI – 34 000 MONTPELLIER

RCS : 830 045 746

Registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER

Procès-verbal de l'assemblée générale des associés réunie le 9 juin 2023

Le neuf juin deux mille vingt-trois,

Les associés de la société « 2397 FILMS », société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé à MONTPELLIER (34 000) – 20 Rue du carré du roi, immatriculée au RCS de MONTPELLIER (34), sous le numéro SIREN 830 045 746, se sont réunis au siège social, sur convocation qui leur a été adressée individuellement.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les associés présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gary BIALAS, gérant de la société.

Le gérant déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le gérant déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux associés dans les forme et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Personne ne demandant plus la parole, le gérant propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les associés :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022, qui se traduisent par un bénéfice de 21 131 euros.

Elle approuve les opérations traduites dans ces comptes.

GA

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 21 131 euros de la manière suivante :

- AUTRES RESERVES : 21 131 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée donne tous pouvoirs au Gérant pour effectuer toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

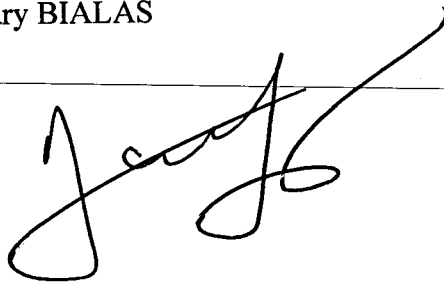
QUATRIEME RESOLUTION :

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Gérant déclare la séance levée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, le gérant a rédigé et signé le présent procès verbal, lequel a été établi sur le registre de ses décisions, conformément à la loi.

Le Gérant, Monsieur Gary BIALAS





2397 FILMS

Société A Responsabilité Limitée

Au capital de 1 000 euros

Siège social : 20 RUE DU CARRE DU ROI – 34 000 MONTPELLIER

RCS : 830 045 746

Registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

DU 9 JUIN 2023

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022, qui se traduisent par un bénéfice de 21 131 euros.

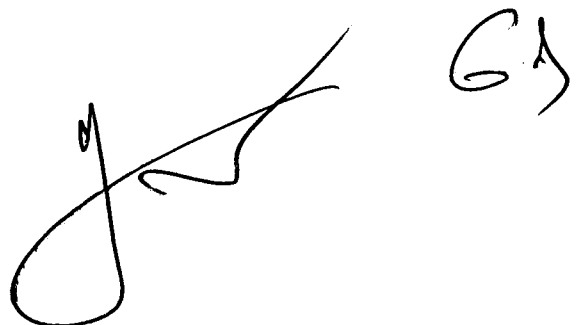
DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 21 131 euros de la manière suivante :

- AUTRES RESERVES : 21 131 Euros

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée donne tous pouvoirs au Gérant pour effectuer toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

A large, stylized handwritten signature in black ink is positioned on the right side of the page. To its right, there are smaller handwritten initials, possibly 'GJ', also in black ink.